Groupe scolaire des 3 pommes
Compte-rendu Conseil d'école
03/03/2017

Secrétaire de séance : Me Dufailly

Excusés:

Me Cholot, Me Levavasseur, Me Regent, M Saglio, M Girres, M Lemarchant

Présents :

Collectivité : M Lebouvier, Mme Pellan, M Roset
Parents d'élèves : Me Bottin, Me Bourdon, Me Dadure, Me Dufailly, Me Fouchard, M Piveteau, M Nicolas, M Marot, M Huet,
Ecole : Mme Beuve, Mme Ledentu, Mme Gautier, Mme Savey, Mme Mielvaque, Mme Letellier, Me Gibert Mme Cousin, Mme Conq, M Bribet, Mme Turgis, M Muller, M Pierrard.
IEN :
DDEN :

Ordre du jour :

- Projet rythmes scolaires 2017-2020
- Financement de l'école (fonctionnement + investissement) pour l'année 2017
- Compte-rendu exercice PPMS intrusion
- Projets pédagogiques
- Questions diverses

Projet rythmes scolaires 2017-2020

Conformément au décret 2013-77 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, l'organisation fait l'objet d'un renouvellement tous les trois ans. Ce renouvellement intervient cette année pour toutes les écoles.

La collectivité territoriale par la voix de Me Pellan explique qu'elle souhaite reconduire le dispositif à l'identique pour la période 2017-2020 (***cf annexe 1***). Cette organisation qui regroupe le temps scolaire sur 8 demi-journées et regroupe les TAP sur un après-midi est soumise à dérogation. Cette dérogation est possible sous réserve d'un accord du conseil d'école.

En conséquence, il est nécessaire de mettre au vote la proposition de la commune. Avant le vote un débat est initié.

L'équipe pédagogique rappelle que l'esprit de la réforme de 2013 visait bien à réduire la durée des journées de classe pour les élèves. L'organisation hebdomadaire telle qu'elle fonctionne dans la commune ne répond absolument pas à cet enjeu. Le mercredi matin est une demi-journée riche du point de vue des apprentissages mais les journées restent trop longues et la fatigue chez les élèves est réellement observable.
M Pierrard présente un projet d'organisation allégeant chaque journée de 45 minutes en posant un atelier TAP de 45 min à chaque fin de journée.
M Piveteau précise que la période de moindre vigilance pour les élèves se situe en début d'AM et s'étonne que les TAP soient proposés en fin d'AM
M Pierrard répond que le retour d'expérience des écoles qui organisent les TAP en début d'AM est globalement négatif. Les élèves reprennent la classe agités.
M lebouvier évoque la problématique des transports scolaires qui ne pourront pas fonctionner si l'école commence avant 9h.

Me Pellan fait remarquer que selon elle on impute aux TAP la responsabilité de la fatigue des enfants et que c'est excessif.
Me Pellan explique que le recrutement d'animateurs sur 2x 1h30 avait été impossible en 2013. Il lui paraît donc improbable de réussir à recruter du personnel pour 4x 45 minutes
M Pierrard précise que c'est bien le poids des journées de 6h et non les TAP qui sont en cause .
M Huet se félicite de la qualité des ateliers proposés le vendredi AM pendant les TAP. Il fait part de son inquiétude d'un baisse sensible de la qualité si les TAP venaient à être organisés sur des créneaux de 45 minutes ;
Me Bottin signale que le raccourcissement des journées de classe ne diminuerait pas le temps passé en collectivité par les enfants.
Me Dufailly insiste sur le fait que la priorité devrait être redonnée au rythme de l'enfant.

A l'issue du débat l'organisation proposée par la commune est soumise au vote. Ce dispositif (CF annexe 1) est adopté par le conseil d'école. Il sera donc transmis à la DSDEN.

Pour : 16
Contre : 6
Blanc : 1

Financement de l'école

Bilan 2016

Les crédits de fonctionnement alloués par la commune en 2016 se sont répartis de la manière suivante :

• Fournitures pour les élèves et pour les classes • Consommables informatiques	***8358€***
• Documentation pédagogique • Jeux éducatif et matériel pédagogique • pharmacie	***3625€***
• bibliothèque et manuels scolaires	***2010€***

• Subvention pour les projets pédagogiques (classes transplantées, visites, transports, spectacles…)	***11250€***
• Subvention pour les festivités de Noël (spectacle + goûter et visite du père Noël)	***2230€***

Les dépenses d'investissement réalisées par la commune en 2016 se sont réparties de la manière suivante :

• 3 vidéo projecteurs fixes posés dans les classes • 1 ordinateur portable • 1 sono pour le gymnase • 3 visionneuses web cam • 6 chaises taille 2 • Roues pour les vélos et porteurs • Ballons EPS • Plots EPS • 2 massicots	***3672€***

M Pierrard rappelle que l'équipe pédagogique est consciente des efforts nécessaires pour maîtriser les coûts de fonctionnement. Dans cet esprit, et en contrepartie d'un solde de photocopies légèrement dépassé le montant de la demande pour l'achat de livres et manuels scolaires a été transmis à la commune en baisse sensible.

L'ensemble de l'équipe pédagogique souhaite préciser également que malgré une légère baisse des crédits, les conditions matérielles restent excellentes à l'école de St Amand. Le conseil municipal est remercié pour les efforts consentis.

Demandes 2017

Les demandes de financement (cf. ci-dessous) ont été transmises au conseil municipal qui va les mettre au vote dans les semaines à venir.

• Fournitures pour les élèves et pour les classes • Consommables informatiques	***8554€***
• Documentation pédagogique • Jeux éducatif et matériel pédagogique • pharmacie	***3600€***
• bibliothèque et manuels scolaires	***2010€***

• Subvention pour les projets pédagogiques (classes transplantées, visites, transports, spectacles…)	***11250€***
• Subvention pour les festivités de Noël (spectacle + goûter et visite du père Noël)	***2150€***

Pour les investissements, la poursuite du plan d'équipement de l'école en moyens de vidéo projection est souhaitée. Une enveloppe de 2000€ identique à celle allouée en 2016 pourrait permettre d'équiper 3 classes supplémentaires. En outre, des achats semblent nécessaires pour renouveler certains équipements de l'école.

• 5 visionneuses web cam • 6 chaises taille 2 • 2 Tablettes numériques Androïd • Ballons EPS • Plan de remplacement des tableaux à craie par des tableaux blancs. • Tableau blanc adhésif provisoire.	***2273€***

PPMS Attentat intrusion

Un second exercice a été réalisé le 28 février 2017. Pour cet exercice la thématique de la fuite a été retenue. L'exercice était planifié et le scénario était connu de tous les personnels ainsi que des élèves. A la réception du message d'alerte toutes les classes devaient fuir l'école le plus silencieusement possible afin de se rassembler à l'extérieur de l'école.

L'exercice s'est déroulé de manière satisfaisante. L'évacuation a été très rapide et très silencieuse.

En revanche, le système d'alerte par SMS s'est de nouveau avéré inopérant. Malgré un horaire fixé et connu de tous, 2 classes n'ont pas reçu le message et n'ont pas évacué l'école. Le personnel de cantine et la psychologue scolaire sont également restés dans les locaux faute d'avoir reçu le message. **Ce système d'alerte se révèle tout à fait inefficace**.

M Pierrard fait lecture de la circulaire adressée aux directeurs d'école le 13 décembre 2016 par le Directeur académique. Elle précise notamment :

« Il est nécessaire de traiter, dans la mesure du possible, les mesures urgentes dont le premier exercice PPMS a pu révéler le caractère déterminant dans la mise en œuvre du confinement ou de la fuite des élèves, comme par exemple l'efficacité du dispositif d'alerte sonore ou les systèmes d'ouverture des accès habituellement non autorisés. »

M Roset précise que l'installation d'un système d'alerte sonore spécifique au PPMS est à l'étude. Des devis ont été commandés par la collectivité. Le coût de l'installation sur les 2 sites est très élevé.

Pour répondre aux questions des parents d'élèves quant à la responsabilité en cas d'absence de système d'alarme, M Pierrard précise que les conclusions de l'exercice seront consignées dans le PV du conseil d'école qui sera transmis à l'ensemble des partenaires (Maire de la commune, Inspection académique, DDEN)

Une évaluation détaillée de l'exercice a été transmise à la Direction académique et au maire de la commune. Elle est consultable auprès du directeur.

Projets pédagogiques

De projets pédagogiques seront menés d'ici à la fin de l'année dans les différentes classes de l'école :

- Rencontre sécurité piéton à St Lo le 24 avril pour les CM1, CM2 et ULIS
- Rencontre course longue à Condé le 21 mars pour les CM1 et CM2
- Rencontre cyclisme à Torigni sur Vire le 13 juin pour les CM1, CM2 et ULIS

- Le projet de correspondance avec les personnes âgées de la commune concerne tous les élèves de l'école. Les 286 élèves ont écrit une carte de vœu. Les « anciens » qui nous ont répondu vont être invités à l'école pour partager un moment de convivialité (chorale, présentation d'exposés thématiques, jeux de société, goûter).

- Exposition « Art à l'école maternelle » du 26 au 30 juin. Les travaux réalisés tout au long de l'année par les élèves de maternelle seront exposés et accessibles aux visiteurs tous les soirs.

CM2 :

- Classe kayak et Activités de pleine nature à la base de loisirs de Condé sur Vire du 20 au 23 juin. Les élèves seront hébergés dans la base de loisirs et encadrés par les moniteurs diplômés et agréés par la DSDEN.
    - Trajet aller-retour à vélo
    - Activités de pleine nature (VTT, Tir à l'arc, escalade, canoë kayak, CO)

CM1

- Classe transplantée à Cherbourg du 29 au 30 mai. Les élèves seront hébergés à l'auberge de jeunesse de Cherbourg.
    - Visite de l'île de Tatihou (Biologie Marine, Ornithologie, Histoire et patrimoine)
    - Visite à la cité de la mer

CE2

- Classe transplantée à Gouville sur Mer du 19 au 20 juin. Les élèves seront hébergés au centre les sables d'or (ligue de l'enseignement)
    - Visite du château de Pirou
    - Visite au Mt St Michel
    - Traversée des grèves
    - Découverte du bord de mer

CP+CE1

- Classe de Mer à St Martin de Bréhal du 3 au 5 juillet. Les élèves seront hébergés au centre PEP 'les Oyats.
    - Découverte du milieu
    - Pêche à pied
    - Découverte de l'Estran
    - Chausey

MS-GS (Me Beuve + Me Mielvaque)

- 12 séances de natation au troisième trimestre pour les GS
- Ateliers athlétisme le jeudi AM dans la cour de l'école élémentaire avec l'aide de parents pour encadrer les ateliers.
- Journée à la maison du parc et des marais le 12 juin
    - Etude et observation des petites bêtes et des animaux de la mare
    - Balade fluviale sur les canaux

TPS-PS-MS (Me Savey + Me Gautier + Me Ledentu)

- Visite à la ferme pédagogique de la Tournerie (Raids) le 1 juin
    - Visite de la ferme
    - Fabrication du pain

- Fabrication du beurre
- Goûter avec les produits de la ferme

Questions diverses

- ***Une enquête pédagogique sur les devoirs à la maison concernant le cycle 3, a été effectuée en fin d'année dernière. Quel retour cela a donné? Certains parents constatent une charge de travail un peu lourde pour certaines classes, est ce que cela va évoluer suite à l'enquête?***

L'enquête réalisée dans le cadre des travaux du conseil école collège a été adressée à tous les parents d'élèves de CM1, CM2 et 6ème du Canton. Les réponses ont été trop peu nombreuses (40) pour pouvoir être exploitées et donner des résultats fiables.
M Pierrard rappelle que les instructions officielles du ministère préconisent de ne donner aucun travail écrit le soir. Cependant, chaque enseignant fait des choix pédagogiques dans ce domaine. Le travail personnel donné à la maison est toujours un travail d'entraînement et de réinvestissement. Les parents qui rencontrent des difficultés avec les devoirs à la maison sont invités à prendre contact avec les enseignants concernés qui sont à l'écoute.
M Bribet précise que dans sa classe par exemple aucun travail écrit n'est donné aux élèves dont les parents en font la demande.

- ***Quels seront les postes disponibles à la rentrée? Est-ce qu'il y aura des changements dans l'équipe pédagogique ?***

Le résultat des opérations de mutation des enseignants sera connu fin mai. Cette année Me Gibert et Me Cousin ont été nommées à titre provisoire. Leurs postes seront donc occupés à la rentrée par de nouveaux enseignants.

- ***TAP : pourquoi ne pas appliquer les règles de l'école? Il a été constaté une trop grande tolérance pour les bonbons et autres.***

Me Pellan précise que le coordonnateur M Beslon souhaite qu'une différence existe entre ce temps périscolaire et le temps scolaire. C'est pourquoi les enfants peuvent apporter des bonbons par exemple.
L'équipe pédagogique rappelle que les lieux utilisés étant les mêmes il est indispensable que les règles de vie soient les mêmes. Les élèves ont besoin de ces repères communs.
M Pierrard précise que l'utilisation du même règlement et du permis à point serait bénéfique.

A la demande unanime des parents il est décidé d'interdire les bonbons pendant les TAP. L'information sera communiquée aux parents par M Beslon.

- ***TAP : serait-il possible d'avoir la liste des activités retenues pour chaque cycle soit par mail (site de l'école) ou par affichage comme pour le 1er cycle?***

La liste des activités retenues à chaque cycle sera affichée dans les 2 écoles et transmise par mail aux parents par M Beslon.

- ***pourquoi le parking situé derrière l'école primaire (entre ram et mairie) n'a pas été signalé sur le plan?***

M Roset précise que cet espace n'est pas un parking identifié en tant que tel sur les plans de la commune. Cependant, le stationnement est toléré aux heures d'entrée et de sortie de l'école

La demande de déplacement du sens interdit de la rue des écoles reçoit un avis défavorable des parents d'élèves élus. Me Pellan précise que le conseil municipal s'appuiera sur cet avis et ne modifiera pas la circulation dans la rue des écoles.

Me Pellan et M Roset souhaitent rappeler que les questions de sécurité aux abords des écoles sont importantes aux yeux de la commune. De nombreuses actions ont été réalisées depuis l'arrivée de cette équipe municipale. Les stationnements ont été matérialisés au sol (ligne jaune, places de stationnement, place handicapées). Un personnel est présent matin et soir pour faire traverser les enfants. Par ailleurs, suite à une incompréhension entre les services de la mairie le panneau de danger signalant les écoles a été commandé et il sera posé très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le directeur
Damien PIERRARD

La secrétaire de séance
Laetitia DUFAILLY

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la MANCHE

Annexe 1

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013)
PROJET D'ORGANISATION
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

PARTIE A REMPLIR PAR LE MAIRE OU LE PRÉSIDENT DE L'EPCI OU LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ECOLE (Le document doit être transmis à l'IEN de la circonscription pour le 6 mars 2016)

ECOLE (1 fiche par école si organisation différente) : Groupe scolaire des 3 pommes

COMMUNE OU EPCI : St Amand Villages

CIRCONSCRIPTION :

	TEMPS D'ENSEIGNEMENT MATIN		TEMPS D'ENSEIGNEMENT APRÈS-MIDI		PAUSE MÉRIDIENNE		
	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	*ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES : DURÉE PRÉVISIONNELLE*
LUNDI	9h	12h	13h30	16h30	12h	13h30	
MARDI	9h	12h	13h30	16h30	12h	13h30	
*MERCREDI ou SAMEDI (à titre dérogatoire) **	9h	12h					
JEUDI	9h	12h	13h30	16h30	12h	13h30	
VENDREDI	9h	12h			12h	13h30	13h30-16h30

**** barrer la mention inutile***

Précisions complémentaires éventuelles :

GROUPE SCOLAIRE DES 3 POMMES
8, rue des écoles
50180 St-Amand-Villages
Tél. : 02 33 56 93 31
mél : ce.0500820v@ac-caen.fr

Fait à St Amand Villages *le 06 mars 2017*

CACHET ET SIGNATURE du maire ou du président de l'EPCI ou du président du conseil d'école